



## Caméra Club de Genève

Moulin à Poivre | Hôtel Calvy | 5 ruelle du Midi | CH-1207 Genève  
info@cameraclubgeneve.ch | <http://cameraclubgeneve.ch/>  
CCP 17-236315-4

**Correspondance**  
c/o Eric MATTHEY-DORET  
Chemin du Foron 17  
1226 Thônex

# Protection contre le virus du Covid-19 au CCG

## 1. Introduction

Ce document définit les protections Covid-19 à respecter dans le cadre de l'activité normale du CCG. Il a été élaboré en respectant les principes sanitaires établis par les règles d'hygiène de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

## 2. Objectifs

Reprise progressive de l'activité du club.

Assurer la sécurité de nos membres en définissant des règles claires sur ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas.

## 3. Lignes directrices

Les séances de réunion du club sont réservées aux membres. Toutefois des invités peuvent être admis pour autant qu'ils soient invités par un membre et qu'ils déclinent leur identité complète (nom, adresse, téléphone) à un membre du comité.

Une liste de présence sera établie pour chaque séance par un membre du comité. Elle sera conservée 3 semaines et remise aux autorités sur demande de ces dernières.

Seuls les membres qui ne présentent aucun symptôme peuvent venir au club. Toute personne qui présente des symptômes tels que toux, fièvre, douleurs musculaires, troubles de l'odorat ou du goût, diarrhée ou nausées doit rester chez elle.

Les membres sont personnellement responsables de respecter scrupuleusement les règles établies par les autorités et résumées par les pictogrammes ci-dessous:



La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée du local de réunion. A cet effet des flacons de liquide hydroalcolique sont mis à disposition par le loueur de la salle.

Le port du masque est obligatoire pour tout déplacement dans le local. Si les distances de sécurité (1,5m.) le permettent il peut être retiré LORSQUE L'ON EST ASSIS.

Les orateurs ne doivent pas obligatoirement porter le masque si la distance de 1,5m. est respectée et que les participants sont assis. Si pour des raisons particulières il doivent se rapprocher d'un membre à moins de 1,5 m. le masque devient obligatoire.

Les visiteurs n'ayant pas de masque peuvent en acquérir un auprès du trésorier pour la somme de CHF 1.-.

Il n'est pas autorisé de fumer dans le local.

L'entretien des locaux, des sanitaires et la désinfection sont sous la responsabilité du loueur ( Hôtel Calvy) et exécutés par son personnel.

Les déchets personnels sont éliminés à la maison; dans le club, seules des poubelles fermées sont disponibles, pour les serviettes jetables et déchets du club.

Les membres qui ne respectent pas ces règles peuvent être exclus par le responsable des mesures Covid-19 jusqu'à ce qu'ils se conforment à ce règlement.

#### **4 Communication, entrée en vigueur**

Ce régime de protection Covid-19 entre en vigueur a la date de sa publication. Il peut être adapté par le comité conformément aux directives de l'OFSP. Il est communiqué aux membres comme suit :

- - Envoi par e-mail à tous les membres du CCG,
- - Publication sur le site web,
- - Affichage dans le club.